



PRECONISATIONS SANITAIRES POUR LES COMPETITIONS

SAISON 2020 – 2021

Phase 5 - Edition du 8 septembre 2020

Suite à la publication, et en complément, des guides et fiches techniques
du ministère des Sports du 2 et 7 septembre 2020.

<http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guiderentreesportive.pdf>

http://www.fft.com/doc/MS_SportsGuideEquipementsSportifs_sept_2020.pdf

REMARQUES LIMINAIRES

- **Objectifs :**

La santé doit rester notre priorité, à tous.

Cette version et les documents qui s'y réfèrent, remplacent toutes les versions précédentes et s'appliquent dès ce jour sur l'ensemble du territoire.

Ces préconisations ont pour but de préciser les consignes sanitaires pour rassurer et jouer en toute confiance.

Elles sont applicables à toutes les compétitions (nationales, régionales et départementales), à partir de ce jour et jusqu'à la prochaine publication de nouvelles consignes sanitaires. Des procédures complémentaires pourront être apportées.

Toute personne étant mise en isolement par l'ARS ne doit pas se présenter dans une salle de pratique pongiste.

1 – ORGANISATION GENERALE

- Respecter les consignes des autorités pour l'accueil du public (nombre et règles de distanciation...); en cas de restrictions locales sur l'utilisation de l'équipement sportif (vestiaires, douches...), l'organisateur ou le club recevant doit en informer au préalable les compétiteurs et le juge-arbitre.
- Afficher les consignes sanitaires.
- Présence d'un référent Covid, désigné par l'organisateur ou le club recevant, qui veille au respect de l'ensemble des règles sanitaires, des gestes barrières et à l'approvisionnement en continu des produits nécessaires.
- Mettre des solutions hydro-alcooliques à disposition à l'entrée de la salle.
- Le juge-arbitre reste responsable du bon déroulement de l'épreuve et à ce titre peut prendre toute disposition utile concernant le respect des règles sanitaires, après avoir consulté le référent Covid.
- Le non-respect des règles sanitaires peut entraîner des sanctions sportives immédiates de la part du juge-arbitre ou ultérieures de la part de la commission sportive compétente.

Port du masque

Obligatoire à tout moment pour les plus de 11 ans, sauf :

- pour les personnes présentes dans l'aire de jeu (joueurs et officiels) ;
- pour les joueurs qui sortent de l'aire de jeu à la fin de leur partie, à proximité immédiate de leur aire de jeu, pour 2 minutes.

2 – PLATEAU DE JEU

- Lors de l'installation de la salle, les bénévoles respectent la distanciation et les règles sanitaires.
- Délimiter autant que possible individuellement les aires de jeu avec des séparations.
- Prévoir des couloirs de circulation les plus larges possibles.
- Organiser au mieux la circulation sur le plateau de jeu pour éviter les croisements.
- Sur le plateau de jeu (sauf dans les aires de jeu), le port du masque est obligatoire pour tous.

3 – AIRE DE JEU

- Le port du masque n'est pas obligatoire dans les aires de jeu ni pour les joueurs ni pour les arbitres.
- Equiper chaque aire de jeu de solution hydro alcoolique et de lingettes ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.
- Positionner les porte-serviettes à une distance minimum de 1 mètre entre chaque et avec la table d'arbitrage.
- Prévoir une poubelle à proximité immédiate de chaque aire de jeu pour jeter les lingettes, papier essuie-tout et masques jetables.

4 – TIRAGE AU SORT

- Les tirages au sort s'effectuent de manière à conserver la distanciation sociale.

5 – ECHAUFFEMENT

- Le nombre de joueurs par table est limité à 4 maximum.
- Les joueurs arrivent à la table en tenue en laissant leurs affaires personnelles dans leur sac (y compris la serviette).
- Les joueurs désinfectent leur partie de table avant de commencer l'échauffement.
- Les joueurs désinfectent également leurs balles avant le début de l'échauffement.

6 – DEROULEMENT D'UNE PARTIE

- Les joueurs apportent leur propre matériel qu'ils ne prêtent à personne. Ils posent leurs affaires personnelles en dehors des aires de jeu (sauf la serviette).
- En plus des joueurs de l'équipe, une seule personne par table (entraîneur, accompagnant...) est autorisée à rester sur le banc.
- Il ne doit pas y avoir de contact physique entre les joueurs, ni avec les officiels et coaches. La poignée de main est interdite.
- A leur arrivée dans l'aire de jeu, les joueurs et les arbitres utilisent une solution hydro-alcoolique ou autre (lingettes) pour se nettoyer les mains.
- Dès l'entrée dans l'aire de jeu, l'arbitre (à défaut les joueurs) nettoie les balles, la surface de jeu, les porte-serviettes à l'aide d'une lingette ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.

- Contrôle de raquette :
 1. L'arbitre se nettoie les mains avant de saisir la raquette posée par le joueur sur la table ;
 2. il contrôle la raquette visuellement (état général, marque, planéité, épaisseur) ;
 3. il se nettoie les mains avant de procéder au contrôle de la raquette suivante ;
 4. il se nettoie les mains à la fin des contrôles de raquettes ;

En cas de doute, un contrôle complémentaire peut être réalisé par le juge-arbitre en utilisant du matériel spécifique désinfecté préalablement et dans le respect des consignes sanitaires.

- Les joueurs ne s'essuient les mains sur aucune partie de la table.
- Les joueurs ne soufflent pas sur la balle.
- Lors du changement de côté, les joueurs évitent de se croiser et déplacent leur porte serviette personnellement.
- Uniquement en cas de besoin durant la partie, l'arbitre (ou la personne faisant fonction d'arbitre) nettoie rapidement la surface de jeu à l'aide d'une lingette ou spray (savonneux ou désinfectant) avec papier essuie-tout.
- Lors de la prise d'un temps mort, le carton blanc ne doit pas être posé sur la surface de jeu, mais affiché directement sur le marqueur.
- Pour les joueurs qui sortent de l'aire de jeu à la fin de leur partie, le port du masque n'est pas obligatoire à proximité immédiate de leur aire de jeu, pendant 2 minutes.